



**SAINT-JEAN  
DE BRAYE**

**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Publié le 01/06/2023

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune de Saint-Jean de Braye

**ARRETE N° PM2023\_0107**

**Réglementant le stationnement et la circulation rue Arthur Rimbaud à Saint-Jean de Braye**

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant la demande formulée par Monsieur André ROULEUX, sis 14 rue Arthur Rimbaud 45800 Saint-Jean de Braye, qui organise « La fête des voisins » dans la rue Arthur Rimbaud à Saint-Jean de Braye,

Vu la demande d'interdiction de circuler et de stationner dans la rue Arthur Rimbaud à Saint-Jean de Braye,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire temporairement la circulation et le stationnement des véhicules rue Arthur Rimbaud, pour le bon déroulement de la manifestation et la sécurité des participants,

**ARRETE**

Article 1 : Du samedi 24 juin 2023 16h00 au dimanche 25 juin 2023 02h30, à l'occasion de « La fête des voisins », la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Arthur Rimbaud sauf aux personnes autorisées et aux secours.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

Article 3 : Les véhicules en stationnement illicite seront évacués en application de l'article R 417-10 du code de la route. À ce titre une procédure de mise en fourrière ou de déplacement pourra être déclenchée.

Article 4 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville et d'un affichage sur les lieux réservés à cet effet.

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à :

- Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Jean de Braye,
- Demandeur.

A Saint-Jean de Braye, le 24 MAI 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du Loiret et par délégation  
L'adjoint délégué à



Frédéric CHENEAU